



TRAS Trilateraler Atomschutzverband
ATPN Association Trinationale
de Protection Nucléaire

Geschäftsstelle
Murbacherstrasse 34, CH-4056 Basel
Telefon 0041 (0)61 322 06 24, Fax 0041 (0)61 322 06 29
info@atomschutzverband.ch, www.atomschutzverband.ch

Postkonto Schweiz PC 60-120755-7
Compte postal France 03890211036
Deutschland Sparkasse Märkgräflerland Postfach 1264
D-Mülheim, Konto 108016601 Bankleitzahl 68351865

Madame La Ministre
Delphine Batho
Ministère de l'écologie, du développement
durable et de l'énergie
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris
France

Bâle, le 26 mars 2013

Madame la Ministre,

En tant que Président de l'Association Trinationale de Protection Nucléaire (ATPN) et au nom de nos membres je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement pour votre réponse du 19 décembre 2012. Je prends acte avec satisfaction de la promesse faite par le Président français François Hollande de fermer la centrale de Fessenheim avant la fin de l'année 2016 ainsi que de la nomination d'un délégué chargé de la mise en oeuvre de la fermeture et de la reconversion du site de Fessenheim.

Notre association, qui compte plus de 100 communes et villes de France, d'Allemagne et de Suisse et représente plus de 500'000 habitants, s'est investie depuis 2005 pour obtenir la fermeture de la centrale de Fessenheim. Cette installation, située dans la région avec la plus forte sismicité au nord des Alpes, ne répond plus du tout aux standards de sûreté actuels de la science et de la technique et représente un risque inacceptable pour les populations des trois pays. Cette appréciation se base sur plusieurs expertises, produites par des scientifiques indépendants dont la compétence est reconnue sur le plan international. Ces expertises sont explicitées dans les dossiers de plaintes déposées auprès des tribunaux français.

Nous avons de la compréhension quant à la démarche de l'ASN qui, nonobstant une fermeture annoncée, tient à améliorer la sûreté de l'installation en exigeant des modifications techniques et organisationnelles. Ces exigences et l'annonce de la fermeture de la centrale confirment implicitement notre attitude critique face à cette installation. La pertinence de nos critiques est particulièrement illustrée par les améliorations exigées par l'ASN sur la base des résultats des stress-tests européens menés à la suite de la catastrophe de Fukushima. La grande majorité de ces faiblesses avaient déjà été relevées par notre association avant l'accident de Fukushima (insuffisance de la résistance aux tremblements de terre, menace d'une vague d'eau, perte de source froide, radier insuffisant etc.). Les mesures d'améliorations exigées par l'ASN ne feront toutefois que diminuer le risque inhérent à l'installation jusqu'à son arrêt définitif, car celle-ci reste malgré tout un risque économique et moral inacceptable : la probabilité d'occurrence d'un accident majeur est théoriquement faible, mais sa valeur peut être jusqu'à 200 fois plus élevée en tenant compte des statistiques

d'accidents de ces dernières décennies¹. Quant aux conséquences d'un accident majeur, l'IRSN en évalue les coûts à plus de 400 milliards d'euros et parle du relogement définitif d'environ 100'000 personnes² ! Qui, dans nos régions fortement peuplées, peut se permettre de prendre un tel pari, surtout après l'avertissement de Fukushima ?

Nous sommes donc étonnés et ne comprenons pas que votre Ministère, responsable de l'écologie, se soit opposé à la fermeture définitive immédiate de la centrale de Fessenheim en déposant le 9 octobre 2012 un mémoire en défense auprès de la Cour de Nancy, tendant à démontrer que les risques ne sont pas avérés. Cette attitude corrobore celle de l'ASN qui se plaît à clamer que « la fermeture de Fessenheim relève d'une stratégie de l'énergie et pas de la sûreté ». Cette dénégation du risque inhérent de la plus vieille centrale nucléaire française dans une région à forte sismicité est en contradiction avec les expertises indépendantes s'y rapportant et avec la réalité de Fukushima.

Nous sommes particulièrement surpris que dans le mémoire du 9 octobre 2012 de votre ministère il ne soit même pas fait état de la décision du gouvernement de fermer Fessenheim. Cette omission est incompréhensible et nous remplit d'incertitude. Nombreux sont ceux qui doutent d'une véritable volonté gouvernementale de fermer Fessenheim et qui attendent une garantie juridique irrévocable de la part du gouvernement ou de la justice.

Permettez-moi de réitérer notre conviction, basée sur les faiblesses avérées de la centrale de Fessenheim, qu'une fermeture pour raison de sûreté est impérative. Même les mesures d'amélioration exigées par l'ASN n'élimineront pas fondamentalement la problématique de sûreté de cette installation vieillissante et située dans un bassin à forte sismicité.

Je vous remercie pour votre disponibilité de « rester à notre écoute » selon les termes de votre lettre du 19 décembre 2012 et souhaiterais vous présenter de vive voix notre position lors d'une rencontre à votre convenance. Nous vous offrons aussi volontiers l'opportunité de vous adresser personnellement aux membres de notre association lors de notre congrès annuel qui se tiendra le 25 juin prochain à Bâle et d'explicitier ainsi la position du gouvernement et de votre Ministère quant à la fermeture de Fessenheim.

D'avance je vous remercie pour votre réponse et vous présente, Madame la Ministre, mes très respectueuses salutations.



Prof. Dr. Jörg Stöcklin
Président ATPN

¹ <http://www.atmos-chem-phys.net/12/4245/2012/acp-12-4245-2012.html>

Résumé en français: http://webuser.hs-furtwangen.de/~hoenig/2012/Planck/Lelieveld_frz.pdf

² <http://www.irsn.fr/Print/Pages/PrintFriendly.aspx?wId=3db594ae-d37d-41ba-903e-11d6d7c7047a&iId=072457e3-06ac-4015-97ac-0462db051da8#1>